COGECO COMMUNICATIONS

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Cogeco Communications annonce le placement privé de billets garantis de premier rang à 5,299 % d'un capital de 300 millions de dollars

/NE PAS DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS OU À DES SERVICES DE PRESSE AUX ÉTATS-UNIS/

MONTRÉAL, le 13 févr. 2023 /CNW/ - Cogeco Communications inc. (TSX : CCA) (« Cogeco Communications » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui la fixation du prix d'un placement de billets garantis de premier rang à 5,299 % d'un capital total de 300 millions de dollars échéant le 16 février 2033 (les « billets »).

Les billets sont offerts par l'intermédiaire d'un syndicat de placeurs pour compte constitué de BMO Nesbitt Burns Inc. et de Marchés mondiaux CIBC inc., à titre de coteneurs de livres et de cochefs de file, de Financière Banque Nationale Inc., à titre de cochef de file, ainsi que de Scotia Capitaux Inc., de Merrill Lynch Canada Inc., de Valeurs mobilières Desjardins inc., de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., de MUFG Securities (Canada), Ltd., de Valeurs Mobilières TD inc., et de Casgrain & Compagnie Limitée, à titre de coplaceurs.

La clôture du placement devrait avoir lieu le ou vers le 16 février 2023, sous réserve de conditions de clôture habituelles. Cogeco Communications compte affecter le produit net qui sera tiré du placement au remboursement de dettes existantes et à d'autres besoins généraux de l'entreprise.

Les billets seront des titres de créance directs et non subordonnés garantis de Cogeco Communications et seront de rang égal par rapport à toutes les autres créances de premier rang garanties de Cogeco Communications.

Les billets ont obtenu de DBRS Limited (DBRS Morningstar) la note provisoire « BBB (faible) » avec tendance « stable ». Cogeco Communications s'attend à ce que les billets reçoivent de Standard & Poor's Ratings Services la note « BBB- ». Les billets sont offerts au Canada par voie de placement privé sur le fondement de dispenses des exigences de prospectus en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable.

Le placement des billets auprès du public est et sera interdit par la législation en valeurs mobilières applicable du Canada, si bien que l'offre et la vente des billets au Canada ne seront pas assujetties aux exigences de prospectus prévues par cette législation. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni des lois sur les valeurs mobilières d'un autre territoire, et ils ne peuvent pas être offerts ni vendus aux États-Unis sans être inscrits en vertu de la Loi de 1933 ou sans avoir fait l'objet d'une dispense des exigences d'inscription de cette loi. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres et il n'y aura pas d'offre de vente ou de sollicitation d'une offre d'achat de titres dans un territoire où une telle offre ou vente serait illégale.

À PROPOS DE COGECO COMMUNICATIONS INC.

Enracinée dans les communautés qu'elle dessert et forte d'un héritage de plus de 65 ans, Cogeco Communications inc. est une force concurrentielle en pleine croissance dans le secteur des télécommunications en Amérique du Nord. Par l'entremise de ses unités d'affaires Cogeco Connexion et Breezeline, Cogeco Communications fournit des services Internet, de vidéo et de téléphonie à 1,6 million de clients résidentiels et d'affaires au Québec et en Ontario au Canada ainsi que dans treize États des États-Unis. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications inc. sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : CCA)

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés dans ce communiqué de presse peuvent constituer des informations prospectives au sens des lois

sur les valeurs mobilières. Les informations prospectives peuvent être relatives aux perspectives futures ou aux événements, activités, exploitations, rendement financier, conditions financières ou résultats anticipés par Cogeco Communications qui, dans certains cas, peuvent être introduites par l'emploi de termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre à », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continu », « prévoir », « assurer » ou autres expressions semblables à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. En particulier, les énoncés relatifs au placement et au moment et à la réalisation du placement, et l'utilisation prévue du produit net tiré du placement, et les énoncés relatifs aux objectifs et aux stratégies de Cogeco Communications constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris la croissance prévue, les résultats d'exploitation, le rendement ainsi que les perspectives et occasions d'affaires que Cogeco Communications juge raisonnables au moment de les formuler. Bien que la direction considère ces hypothèses raisonnables, en raison des informations dont dispose Cogeco Communications au moment de les formuler, elles pourraient s'avérer inexactes. Les informations prospectives sont également assujetties à certains facteurs, y compris des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux actuellement prévus par Cogeco Communications. Ces facteurs comprennent notamment des risques comme les risques liés à la concurrence (l'écosystème concurrentiel changeant et les stratégies concurrentielles perturbatrices adoptées par nos concurrents), au commerce (y compris les perturbations potentielles dans notre chaîne d'approvisionnement provoquées par l'instabilité économique et géopolitique causée par la guerre en Ukraine et d'autres facteurs, une augmentation des délais de livraison, la rareté et la pénurie des intrants et du matériel clé de télécommunications, ainsi que la concurrence pour l'obtention de ressources limitées), à la réglementation, à la technologie (y compris le risque lié à la cybersécurité), aux finances (y compris les variations des taux de change et des taux d'intérêt), à la conjoncture économique (y compris la hausse de l'inflation vers des sommets historiques qui exerce des pressions sur les revenus en raison de la baisse des dépenses des consommateurs, et qui augmente les coûts), aux menaces humaines ou naturelles qui pèsent sur notre réseau (y compris la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes qui pourraient perturber nos activités), sur nos infrastructures et sur nos systèmes, à l'acceptation sociale, au comportement éthique, à la propriété, aux litiges et à la santé et sécurité publiques, et bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de Cogeco. Par conséquent, les événements et résultats futurs pourraient être très différents de ceux actuellement prévus par la direction. Pour obtenir plus d'informations au sujet de ces risques et incertitudes, le lecteur devrait consulter la rubrique intitulée « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du rapport de gestion annuel 2022 et du rapport de gestion du premier trimestre de l'exercice financier 2023 de Cogeco Communications. La clôture du placement est assujettie à la conjoncture générale du marché et à d'autres conditions, et rien ne garantit que le placement sera réalisé ou que les modalités de ce placement ne seront pas modifiées. Le lecteur ne devrait pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs ni se fier à ces informations à toute autre date. Bien que la direction puisse décider de le faire, Cogeco Communications n'est pas tenue et ne s'engage pas à mettre à jour ou à modifier ces informations, à quelque moment que ce soit, sauf si la loi l'exige.

SOURCE Cogeco Communications Inc.